



» Israël

Fiche Info REMDH: Rapport de suivi de la PEV 2013

Analyse du REMDH sur le rapport de suivi de la PEV sur Israël et ses recommandations pour le prochain rapport.

Credit: Reuters

Selon le rapport de suivi, il restait plusieurs défis significatifs à relever en 2013, dont le principal demeure la protection des droits des minorités et les responsabilités d'Israël dans le territoire palestinien occupé (TPO). Bien que les questions relatives au respect du droit humanitaire international (DHI) et des droits de l'Homme occupent une place plus importante dans le rapport de cette année, un examen minutieux et méthodique des obligations d'Israël en vertu du DHI continue de faire défaut. L'UE appelle Israël à tenir compte des recommandations clés formulées dans le rapport de 2012, dont Israël a fait fi, et elle propose des recommandations dans les domaines suivants :

Liberté d'association et de réunion

Malgré la détérioration de la situation des ONG en Israël, les auteurs du rapport n'expriment aucune préoccupation quant au projet de loi sur les ONG qui imposerait une taxe de 45 % sur les donations étrangères aux organisations dont les objectifs et finalités sont contraires à la définition d'Israël comme étant un « État juif et démocratique ». Concernant le projet de loi sur la gouvernance, qui relèverait, entre autres, le seuil électoral de 2 % à 4 %, le rapport fait référence au débat interne visant à déterminer si ce texte serait discriminatoire pour les partis minoritaires. Il n'y est toutefois fait aucune mention des autres lois discriminatoires qui ont des incidences négatives sur ces droits, y compris le fait que l'armée israélienne prive la population de son droit à la liberté de réunion dans le TPO.

Droits des femmes

Les auteurs du rapport font état de progrès réalisés dans le domaine des droits des femmes, mais ils soulignent que les femmes demeurent sous-représentées aux postes clés. L'UE exhorte Israël à :

- Renforcer sa coopération avec l'UE et les organes de l'ONU, y compris sur les questions relatives aux droits de l'Homme, notamment dans le domaine de l'égalité des sexes et du handicap.

Dans le cadre de son prochain rapport de suivi, le REMDH appelle l'UE à :

- *Aborder les violations fondées sur le genre dont sont victimes les Palestiniennes dans le TPO en conséquence des politiques d'Israël ;*



EURO-MEDITERRANEAN HUMAN RIGHTS NETWORK
RÉSEAU EURO-MÉDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOMME
الشبكة الأوروبية - المتوسطية لحقوق الإنسان

- *Aborder les problèmes de discrimination rencontrés par les femmes arabes palestiniennes d'Israël, en particulier la double discrimination dont elles font l'objet, en tant que femmes Palestiniennes à la fois.*

Responsabilités d'Israël dans le TPO

Une section du rapport de suivi est dédiée aux responsabilités d'Israël dans le TPO. Le rapport mentionne pour la première fois explicitement les obligations d'Israël en tant que puissance occupante en matière de recours proportionné à la force, de respect des droits de l'Homme et du droit international. Dans son rapport, l'UE exhorte Israël à :

- Garantir le respect du droit international et des droits de l'Homme dans le TPO, notamment en intensifiant les efforts de lutte contre la violence des colons et en minimisant le recours à la détention administrative sans procès.

Cette section est toutefois séparée du chapitre sur les droits de l'Homme. Le REMDH a, à plusieurs reprises, exhorté l'UE à inclure l'analyse des responsabilités d'Israël dans le TPO dans le chapitre 2, où sont abordées les questions relatives à l'objectif conjoint de la « promotion des valeurs communes à savoir la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'Homme et du droit humanitaire international, », conformément au plan d'action UE-Israël. Cette section ne fournit par ailleurs aucune analyse de la conformité des actions d'Israël au DHI dans le TPO, cette analyse étant pourtant essentielle pour définir de façon précise les droits des civils protégés et les responsabilités de la puissance occupante en vertu du droit international.

Droits des minorités

Selon le rapport de suivi, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour garantir l'égalité de tous les citoyens israéliens, en particulier le respect des droits des minorités arabes, dont les Bédouins du Néguev. Les auteurs du rapport abordent les politiques discriminatoires auxquelles est soumise la minorité arabe palestinienne en Israël et ils rappellent que des efforts restent à fournir pour garantir l'égalité de tous les citoyens d'Israël, en particulier le respect des droits des minorités arabes palestiniennes, dont les Bédouins du Néguev. À cette fin, l'UE appelle Israël à :

- Poursuivre et intensifier ses efforts en vue de garantir l'égalité de tous les citoyens israéliens, y compris les Bédouins du Néguev et les enfants nés en Israël sans statut de résident.

Il est fait référence dans le rapport au plan Prawer-Begin qui, s'il est mis en œuvre, entraînerait la destruction de 35 villages bédouins « non reconnus » dans le Naqab, ainsi que le déplacement forcé de leurs 70 000 résidents qui sont des citoyens israéliens.

Il n'est toutefois pas fait mention du fait que ces populations n'ont pas accès aux services de base ou aux droits de propriété des terres. La question des démolitions d'habitations n'est pas non plus abordée. Le REMDH exhorte l'UE à aborder ces points dans le cadre de son prochain rapport.

Justice et imputabilité

Il s'agit du premier rapport de suivi sur Israël qui aborde la transparence et l'imputabilité des services de sécurité israéliens. Les auteurs confirment que les progrès à réaliser dans ce domaine devraient constituer une priorité, conformément aux recommandations de la commission Turkel. Le faible niveau d'information et le manque d'enquêtes sur les accusations de torture, le recours excessif aux détentions administratives de Palestiniens sans procès et la durée de ces détentions sont également abordés dans le rapport. À cet égard, l'UE exhorte Israël à :

- Garantir le respect du droit international et des droits de l'Homme dans le TPO, notamment en intensifiant les efforts de lutte contre la violence des colons et en minimisant le recours à la détention administrative sans procès.



Dans le cadre de son prochain rapport de suivi, le REMDH appelle l'UE à :

- *Aborder le manque d'imputabilité des services de sécurité israéliens et l'absence d'enquêtes sur les violations du DHI et des droits de l'Homme dans la section dédiée aux « responsabilités d'Israël dans le TPO » ;*
- *Exhorter Israël à garantir l'imputabilité de ses services secrets et à mener des enquêtes sur les violations présumées du DHI et des droits de l'Homme conformément aux normes internationales, ainsi qu'à poursuivre les coupables et à garantir réparation et indemnisation aux victimes.*

Droits des migrants et des réfugiés

Les auteurs du rapport confirment qu'Israël n'a toujours pas conformé son cadre législatif et politique au droit international. Ils font notamment référence à la loi anti-infiltration, à la détention de migrants sans procès et aux conditions de détention dans le centre de Holot. Les difficultés rencontrées par les demandeurs d'asile pour le renouvellement de leur visa et le soi-disant rapatriement volontaire sont également abordés dans le rapport.

En conséquence, l'UE exhorte Israël à :

- Garantir le respect du droit international et des droits de l'Homme dans le traitement des migrants en situation irrégulière et des demandeurs d'asile.

Les auteurs du rapport utilisent le terme « migrants », bien que la vaste majorité d'entre eux puissent être considérés comme des réfugiés ou des demandeurs d'asile. À cet égard, l'UE devrait déclarer clairement que le rapatriement peut équivaloir à une violation des droits de l'Homme. Il n'est par ailleurs fait aucune mention dans le rapport des restrictions à la liberté de circulation et à l'impossibilité pour les ONG d'accéder aux centres de détention. Le REMDH exhorte dès lors l'UE à rappeler à Israël ses obligations internationales vis-à-vis des réfugiés et des demandeurs d'asile, notamment l'obligation de réaliser un examen approfondi, équitable et rapide des demandes d'asiles individuelles.

Le **Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme** est un réseau qui regroupe plus de 80 organisations de défense des droits de l'Homme, institutions et membres individuels, basés dans 30 pays autour de la Méditerranée. Le REMDH travaille à la promotion et à la protection des droits de l'Homme dans le cadre du processus de Barcelone, ainsi que la coopération entre l'Union européenne et le monde arabe.

www.euromedrights.org



EURO-MEDITERRANEAN HUMAN RIGHTS NETWORK
RESEAU EURO-MEDITERRANÉEN DES DROITS DE L'HOMME
الشبكة الأوروبية - المتوسطية لحقوق الإنسان